

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h 30 à 20 h 30
Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion plénière du Lundi 26 août 2019

(Réunion anticipée du mois de septembre 2019)

P.V. N° 3

Président : M. Patrice BOUREAU

Secrétaire de séance : M. Pierre HOLLECKER

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD

Représentant du Département Technique : M. Yves FRACHET

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Billel BARHOUMI – Tarek BEN AMOR – Yann BODENES – Hakim BOUAKSA – Cyril BOUREAU – Bernard COTY – Christian DELANNOY – Cédric DERVEAUX – Sébastien HOLLECKER – Karim MESSISHA – Guy MUCCI - Serge PAPA – Raymond PERON – Fabrice POREE - André ROBERT.

Absents excusés : MM. Jean-Jacques BENHAMOU – Romain BOUGET – José CAUDMONT – Christophe COURET – Julien DENANTE - Gaëtan DENEUVE – Michel EBRARD – Florian GONCALVES – Bertrand KEMPF – Noël LANDON – Michel MOMBOISSE – Georges PEZZOLI – Jean REDAUD.

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;

- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPELS AUX ARBITRES

Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'OBLIGATION d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES DE DEBUT DE SAISON :

VENDREDI 30 AOUT 2019 – 18 h 00

SALLE LANZA impasse des Sœurs de la Compassion SOLLIES-TOUCAS PRESENCE OBLIGATOIRE

TESTS PHYSIQUES OBLIGATOIRES

DIMANCHE 1^{er} SEPTEMBRE 2019 le matin

Stade de la Verrerie à ROCBARON

Horaire de convocation adressé à chaque arbitre sur sa boîte mail officielle, présence 30 mn avant le passage.

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LES DESIGNATIONS :

Il est demandé à tous de respecter le délai de 21 JOURS FRANCS MINIMUM pour toutes les indisponibilités connues à l'avance. Une tolérance jusqu'à J – 17 jours est acceptée. Par exemple une indisponibilité pour le samedi 21 septembre 2019 doit être inscrite **par vous-même, sur votre Espace FFF, avant le vendredi 30 août 2019 à 16 h** (soit 3 vendredis avant).

Toute indisponibilité inscrite passé J-17 doit obligatoirement être doublée par l'envoi d'un justificatif par mail au moyen de votre messagerie officielle adressé au secrétariat du District du Var qui transmettra à la CDA.

Les arbitres sont désormais tenus de renseigner leurs indisponibilités à l'année sur leur espace

My FFF. En l'absence d'information, ils sont considérés comme désignables. Cela était auparavant demandé sur la fiche de renseignement annuelle, ce qui n'est plus le cas.

Par exemple :

- vous travaillez le samedi, vous devez inscrire sur MyFFF, indisponible le SAMEDI du 25/08/2019 au 30/06/2020.
- vous n'êtes pas libre en semaine : vous devez saisir : indisponible le lundi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le mardi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le mercredi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le jeudi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le vendredi du 25/08/2019 au 30/06/2019.
- Si vous êtes libres en fin de journée, précisez un horaire d'indisponibilité, par exemple : le lundi, du 25/08/19 au 30/06/20 de 7h30 à 18h.

N'oubliez pas d'inscrire le bon motif (professionnel ou scolaire, convenance personnelle... etc.)

En résumé, il faut comprendre que du 25/08/19 au 30/06/19 chaque arbitre est considéré comme libre pour l'arbitrage à tout instant, SAUF pour les dates ou les jours de la semaine qu'il indique lui-même sur son espace MyFFF.

Une surveillance particulièrement stricte est maintenant mise en place sur ce point, et les arbitres qui ne respecteraient pas cette obligation s'exposent à être sanctionnés comme le prévoit l'annexe 3 du RI.

Dossiers médicaux saison 2019/2020

Le nouvel imprimé a été adressé en son temps à chaque arbitre sur sa boîte mail de Ligue, il est également téléchargeable sur le site du District

https://var.fff.fr/wp-content/uploads/sites/66/2019/05/dossier_medical_arbitre_de_district-2019-2020.pdf

PRINCIPALE MODIFICATION

Les arbitres atteignant l'âge de 35 ans doivent joindre à leur dossier les résultats d'un ECG de repos ET d'une épreuve d'effort passés dans les 5 dernières années

CORRESPONDANCE (Reçue depuis la dernière réunion)

DOSSIERS MEDICAUX :

1. RECUS du 19/08 au 26/08/19 :

- MM. AHONOUKOUN J, AIOUAZ M, BOUCKARA K, CARPENTIER D, EL JATTARI M, ETRILLARD M, FRANCOIS K, GADACHA ASFOUR M, HADJI R, LAMOTTE W, MEDJRAB M, MICHAUD P, NAMOUCHI A, RAHAL K, SKOURI S, TRABELSI M.

2. VALIDES PAR LA COMMISSION MEDICALE du 19/08 au 26/08/19 :

- Néant.

DES ARBITRES :

INFORMATION

Courrier reçu par voie de mail officiel : chaque courriel a été transmis aux destinataires concernés et a fait l'objet du traitement approprié. Si nécessaires, les réponses ont été adressées directement aux intéressés.

- **M. Luc ROMANETTI** : certificat médical d'incapacité sportive du 18/07/19 au 15/10/19. Indisponibilité inscrite dans Foot2000. Transmis à la section désignation, au responsable des tests physiques et au Président.

- **Mme Héloïse FORISSIER** : informant de son arrêt de l'arbitrage suite à des modifications de ses projets d'études. Transmis au statut de l'arbitrage.

DES CLUBS :

DEMANDES D'ARBITRES POUR TOUTE LA SAISON

DEMANDES TRANSMISES A LA SECTION DESIGNATION ET QUI SERONT SATISFAITES UNIQUEMENT EN CAS D'ARBITRES RESTANT DISPONIBLES APRES COUVERTURE DES MATCHES DE CATEGORIES SUPERIEURES

- **ENT PIVOTTE SERINETTE** : 3 arbitres en Seniors D4, 1 arbitre en U15 D2, 1 arbitre en U15 D3.
- **AS BRAS** : 3 arbitres en Seniors D4, 1 arbitre en U15 (catégorie à préciser)

REUNION PLENIERE :

- SECTION ADMINISTRATIVE :

Préparation de l'Assemblée Générale de début de saison. Salle Lanza, Sollies-Toucas à 18h (proche de la Mairie). RDV pour les membres de la CDA à 17h15 pour la mise en place. Attribution des tâches. Programme.

Point sur les renouvellements :

110 arbitres désignables en District,

18 dossiers médicaux en navette chez les médecins,

10 dossiers médicaux incomplets toujours en attente (manque ECG, Epreuve d'effort ou les 2).

42 dossiers médicaux normalement attendus n'ont pas été encore reçus au District. En particulier, beaucoup d'arbitres stagiaires n'ont pas encore expédié de dossier médical.

- SECTION LOIS DU JEU :

Date des différents stages :

- samedi 07/09/19 au Pradet, stade Antoni : D2 et AD2.
- dimanche 08/08/19 au District : observateurs-accompagnateurs-référents.
- samedi 14/09/19 au Pradet, stade Antoni : D1 et AD1.
- dimanche 22/09/19 à Toulon, gymnase Port-Marchand : FUTSAL.
- samedi 28/09/19 à Vidauban : D3-D4-D5 secteur Brignoles-Le Puget.
- samedi 05/10/19 à Six-Fours, Stade Baptiste : D3-D4-D5 secteur Toulon et Toulon Ouest.
- samedi 12/10/19 à La Crau, stade de l'Estagnol : D3-D4-D5 secteur Toulon et Toulon Est.
- du vendredi 18 au dimanche 20/10/19 : Jeunes arbitres à Boulouris.

Les observateurs auront une autre réunion à la mi-saison (date à communiquer)

Reprise des cours :

Secteur Toulon : MERCREDI 11 SEPTEMBRE 18 h. Salle des arbitres, District du Var, La Garde.

Secteur Le Puget s/ Argens : MERCREDI 11 SEPTEMBRE 18h salle ST JEAN, Puget sur Argens.

Secteur BRIGNOLES : VENDREDI 13 SEPTEMBRE 18h Salle du stand de tir à l'arc quart ST LAZARE Brignoles.

- SECTION SUIVI ET PREPARATION PHYSIQUE :

Tests physiques le Dimanche 1^{er} septembre 2019 au matin, Stade de la Verrerie à Rocbaron. Les convocations individuelles par tranche horaire ont été adressées aux arbitres. Il faut être présent 30 mn avant l'heure prévue du test.

- SECTION DESIGNATION :

17 matches de Coupe de France couverts le dimanche 25/08/19. 2 matches annulés suite à forfait. Il a fallu procéder à 2 changements de dernières minutes pour des indisponibilités non signalées.

Reprise des championnats seniors le WE des 7 et 8 septembre 2019. Désignations en cours.

Reprise des championnats jeunes le WE des 21 et 22 septembre 2019. Les indisponibilités pour ce week-end doivent parvenir à la CDA avant ce Vendredi 30/08/19 à 16 h.

- COMITE DIRECTEUR ET UNAF :

½ finale de championnat de France de Beach Soccer en Juin 2020 à La Londe.

L'Assemblée Générale Elective du District se déroulera soit le 4 soit le 11 juin 2020.

Il y a 50 adhérents à l'UNAF à jour de leur cotisation. A la même époque l'année dernière il y en avait 104. Il est rappelé que les tarifs UNAF bénéficient uniquement aux membres à jour de cotisation 2 ans consécutifs.

*Prochaine réunion restreinte
Lundi 2 septembre 2019*

Le Président : Patrice BOUREAU
Le Secrétaire de séance : Pierre HOLLECKER